

Septembre **2016**

Une nouvelle étape de modernisation de la sécurité civile pour un meilleur service public de secours d'urgence

—
La gestion en temps réel
de la disponibilité des
sapeurs-pompiers volontaires

Résumé

De nouveaux modes d'organisation de la réponse opérationnelle émergent. Des stratégies sont développées par les SDIS afin, notamment, de faciliter la déclaration, en temps réel, de la disponibilité des sapeurs-pompiers volontaires.

En prenant trois exemples de SDIS, l'Isère (1^o catégorie), l'Aude (3^o catégorie) et les Hautes-Alpes (5^o catégorie), l'étude présente les démarches innovantes qui y ont été mises en œuvre pour mieux gérer cette disponibilité puis elle en montre les résultats et les enseignements.

Sur le plan opérationnel, la possibilité pour les volontaires de déclarer leur disponibilité et la gestion en temps réel du potentiel mobilisable apporte au traitement de l'alerte et à la chaîne de commandement de la lisibilité, de la fiabilité et de la rapidité pour engager le bon équipage au bon endroit. En outre, ces systèmes de gestion permettent de disposer d'un potentiel opérationnel très important, pour assurer la couverture des risques courants et des risques particuliers.

Sur le plan social et managérial, d'année en année, la part de disponibilité inscrite spontanément par les volontaires augmente. L'absence de carcan répond certainement aux nouveaux modes de vie des hommes et des femmes engagés volontairement.

Sur le plan financier, l'astreinte et la disponibilité déclarée représentent en total annuel 8 311 000 heures dans l'Isère, 2 451 500 heures dans l'Aude et 2 464 500 heures dans les Hautes-Alpes. Ces heures sont en grande partie bénévoles. Il s'en suit, pour ces SDIS, un moindre coût de leur potentiel opérationnel et un moindre coût global, par rapport à leurs homologues qui ne disposent pas d'un tel dispositif.

Introduction

En France, les services d'incendie et de secours assurent un large éventail de missions opérationnelles pour couvrir les risques courants (fortes occurrences et faibles gravités), les risques particuliers (faibles occurrences et fortes gravités) et les risques émergents (nouveaux risques et / ou en augmentation significative). En 2015, ils ont réalisé au total 4,45 millions d'interventions, soit une intervention toutes les 7 secondes.

Depuis 20 ans, ils ont connu trois grandes mutations.

- **La première mutation est institutionnelle et organisationnelle**

La départementalisation des services (*) qui étaient auparavant communaux a conduit à renforcer qualitativement et quantitativement leurs ressources humaines et à moderniser leurs infrastructures, leurs matériels opérationnels et leurs systèmes d'information, de transmission et de communication - notamment pour la réception et la gestion de l'alerte. Aujourd'hui, il s'avère que la départementalisation est plus ou moins aboutie selon les départements. Pour autant, il est indéniable que la phase de construction des services départementaux d'incendie et de secours a marqué le pas comme le montre la stabilité globale de leurs budgets de fonctionnement et d'investissement.

Au rapprochement des départements, il convient de souligner que la nouvelle organisation a éloigné les maires des services d'incendie et de secours avec comme corolaire une diminution des sapeurs-pompiers volontaires, employés communaux, et donc, un affaiblissement de la capacité opérationnelle en journée. Ce phénomène est accentué avec la montée en puissance des intercommunalités qui ne font plus du volontariat une priorité.

(*) Hors Marseille, hors Paris et petite couronne

- **La deuxième mutation se rapporte à leurs champs de missions**

L'activité opérationnelle des sapeurs-pompiers a été profondément modifiée. De 2004 à 2014, la sollicitation au niveau national a augmenté de 21 %. Le secours à personnes a augmenté de 56 % alors que les autres interventions ont diminué (- 19 % pour l'incendie,

- 12 % pour les accidents de circulation et - 40 % pour les opérations diverses). La pression opérationnelle a augmenté du fait du vieillissement de la population, de l'accroissement de la demande sociétale, du désengagement des partenaires opérationnels et de l'émergence de nouveaux risques. Pour y faire face, les services ont dû se recentrer sur leur cœur de métier - le secours d'urgence, quitte à reporter sur d'autres prestataires les interventions s'en écartant. Là aussi, les évolutions varient localement même si tous les départements sont concernés. Depuis 2009, il est constaté une stabilité de la sollicitation opérationnelle au plan national, l'augmentation continue du secours à personnes ayant été compensée par une diminution des autres types d'intervention. L'année 2015 marque, semble-t-il, une reprise de l'augmentation de la sollicitation opérationnelle (+ 3,7 % par rapport à 2014).

- **La troisième grande mutation concerne l'organisation de la réponse opérationnelle**

Historiquement, la réponse à une alerte consistait à faire «décaler» d'une caserne des engins «armés», dans les espaces urbains, par des sapeurs-pompiers en position de garde casernée (sapeurs-pompiers professionnels SPP principalement) et «armés», dans les espaces ruraux, par des sapeurs-pompiers en position d'astreinte (sapeurs-pompiers volontaires SPV principalement). Les engins intervenaient, automatiquement et principalement, sur le secteur géographique rattaché à ladite caserne et, complémentarément et secondairement, sur les secteurs adjacents, pour y apporter des renforts.

Depuis plusieurs années, émergent de nouveaux modes d'organisation de la réponse opérationnelle. D'une part, les SPP sont positionnés plus finement qu'auparavant dans les espaces et aux moments où la sollicitation est la plus importante et où la disponibilité des SPV est insuffisante. D'autre part, des stratégies sont développées par les SDIS afin de faciliter la déclaration, spontanée en temps réel, de la disponibilité des SPV.

Cette mutation émerge actuellement et fait l'objet de la présente étude. En prenant trois exemples de départements qui diffèrent en taille et en sollicitation opérationnelle (Isère - SDIS de 1^o catégorie, Aude - SDIS de 3^o catégorie, Hautes-Alpes - SDIS de 5^o catégorie), l'objectif de l'étude est d'abord de présenter les démarches innovantes qui y ont été mises en œuvre depuis plusieurs années pour mieux gérer la disponibilité des sapeurs-pompiers volontaires puis d'en tirer des enseignements généraux sur les plans opérationnels, sociaux et managériaux, matériels et budgétaires.

Les trois SDIS dans leurs contextes

• Les contextes socio-environnementaux

Le SDIS de l'Isère défend un département nettement plus étendu et montagneux que la moyenne de ses homologues de 1^o catégorie et dont la population est au niveau nominal par rapport à ces mêmes homologues. La fréquentation touristique hivernale (+ 9 % de la population résidente) est compensée par une absence de population résidente en été (- 11 %), si bien que la moyenne de la population présente sur l'année est égale à la population résidente. La proportion de population vivant dans les communes de plus de 10 000 habitants (35 %) est plus faible que la moyenne des départements de 1^o

catégorie (54 %) et elle est proche de celle de l'Aude et des Hautes-Alpes.

Dans l'Aude, la superficie et la population défendues par le SDIS sont proches de la moyenne de ses homologues de 3^o catégorie. La fréquentation touristique - surtout concentrée en été fait que la population présente en moyenne sur l'année est supérieure de + 12 % à la population résidente. Le SDIS de l'Aude n'a pas à faire face aux difficultés de l'environnement montagneux de l'Isère et des Hautes-Alpes mais il est quant à lui confronté aux contraintes d'un environnement littoral (72 km de trait de côte) et d'une végétation méditerranéenne (risque élevé de feux de forêt).

Département entièrement de montagne, petit en population communale, celui des Hautes-Alpes voit sa population, présente en moyenne sur l'année, doublée par la fréquentation touristique (pic hivernal et pic estival). En outre, il a le plus grand écart de France entre population INSEE et population DGF.

	Isère	Moyenne 1 ^o cat.	Aude	Moyenne 3 ^o cat.	Hautes-Alpes	Moyenne 5 ^o cat.
Superficie (km ²)	7 431	5 264	6 139	6 093	5 549	4 873
% superficie des communes de montagne	42 %	14 %	13 %	9 %	100 %	50 %
Population communale INSEE	1 243 170	1 219 294	369 503	392 600	143 962	148 600
Population DGF	+ 2 %	+ 2 %	+ 14 %	+ 4 %	+ 36 %	+ 11 %
Population moyenne présente	0 %	+ 1 %	+12 %	+ 5 %	+ 48 %	+ 14 %
% Population communale vivant dans les communes ≥ 10 000 hab.	35 %	54 %	36 %	31 %	38 %	19 %

• Les trois SDIS comparés à leurs homologues de même catégorie

Les trois SDIS présentent des caractéristiques communes par rapport à leurs homologues comparables. On retiendra d'abord que, systématiquement, leurs effectifs de sapeurs-pompiers professionnels sont moindres, que leurs effectifs de sapeurs-pompiers volontaires sont plus élevés et que leurs ratios de personnels administratifs et

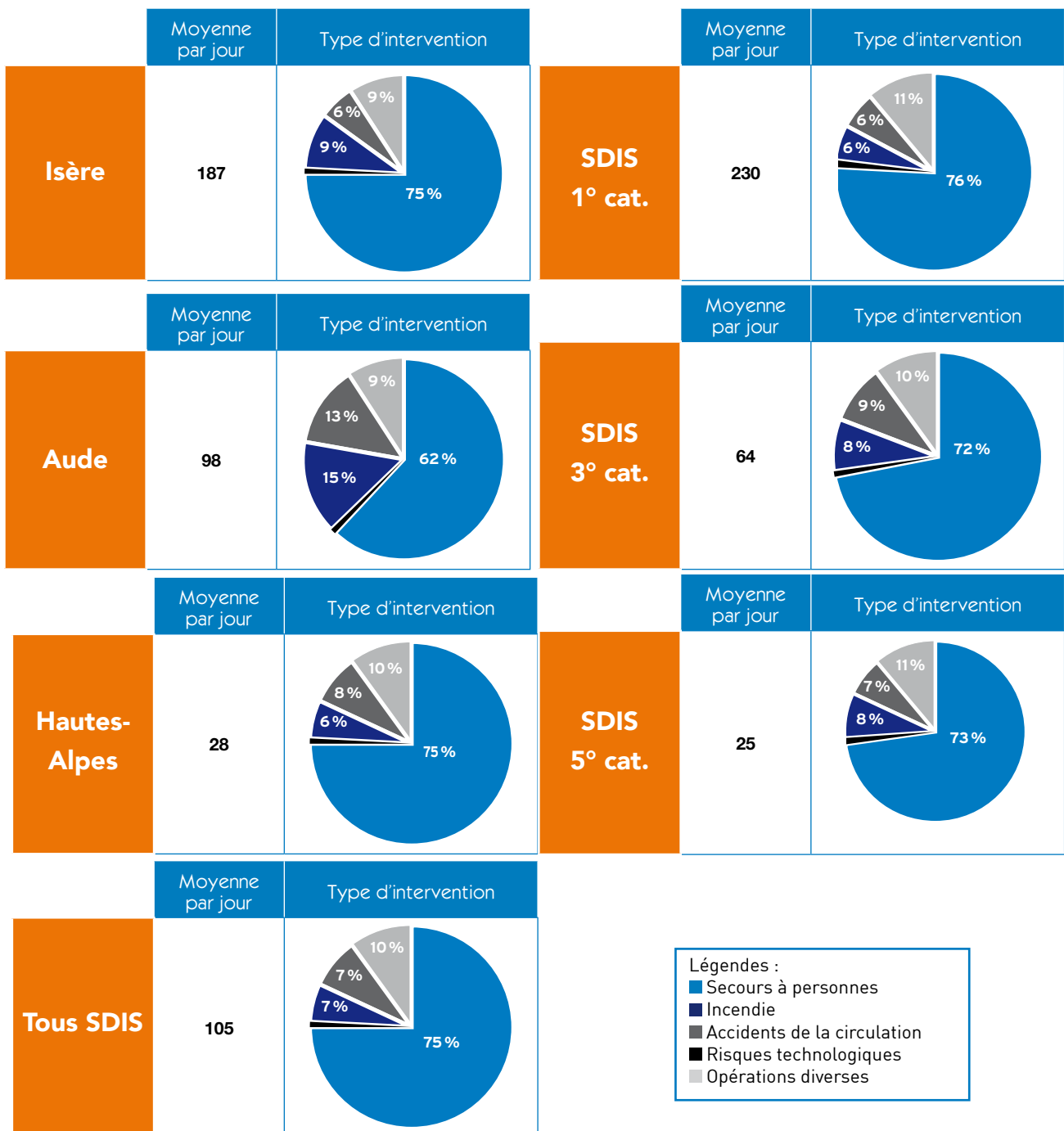
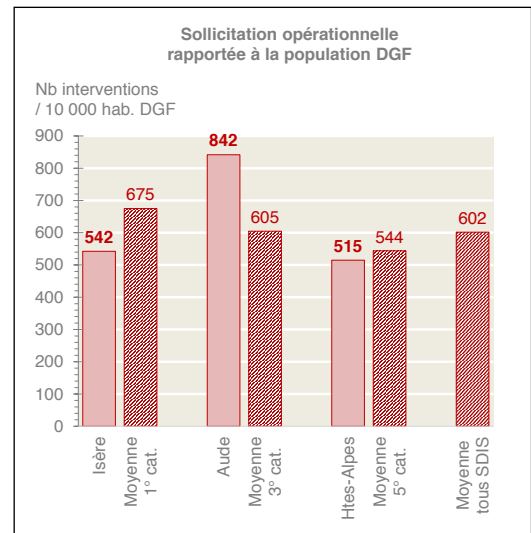
techniques spécialisés rapportés aux effectifs de sapeurs-pompiers sont moindres. On retiendra ensuite que leur coût global est inférieur ou égal à celui de leurs homologues comparables et que leur endettement est aussi moindre. La situation financière du SDIS de l'Aude est particulière dans la mesure où, à son coût nominal, il faut ajouter la campagne feux de forêts (soit environ moyenne un coût annuel de 2 millions d'euros) et la location d'un hélicoptère de secours (1 million d'euros).

	Isère	Moyenne 1 ^o cat.	Aude	Moyenne 3 ^o cat.	Hautes-Alpes	Moyenne 5 ^o cat.	Moyenne Sdis
Superficie (km ²) défendue par caserne	65	73	122	121	148	155	109
Nb SPP / 100 000 hab. DGF	64	78	42	56	31	41	60
Nb SPV / 100 000 hab. DGF	317	248	478	398	574	518	358
% PATS / (SPP + SPV)	5	7	2	4	3	4	5
Coût (€ / hab. DGF)	74	87	77	76	66	79	80
Dépenses de fonctionnement (€ / hab. DGF)	64	74	66	62	56	61	65
% dépenses personnel / dépenses fonctionnement	82	82	76	81	72	76	80
% Annuité de la dette / produits fonctionnement	2	4	4	6	1	9	6
Contribution Département (€ / hab. DGF)	42	47	37	39	32	34	40
Contribution Com. & EPCI (€ / hab. DGF)	29	32	31	30	26	33	31

• Les trois contextes opérationnels

Les trois SDIS répondent à une sollicitation très différente en nombre d'interventions par jour : en moyenne 187 interventions dans l'Isère, 98 dans l'Aude et 28 dans les Hautes-Alpes.

En valeur relative, c'est-à-dire en nombre d'interventions rapporté à la population DGF, les différences de sollicitation opérationnelle sont moins accentuées qu'en valeur absolue. Le SDIS de l'Aude se distingue nettement par une plus forte sollicitation.



Isère

L'adaptation de la réponse opérationnelle

• Organisation territoriale de la réponse opérationnelle

La réponse opérationnelle est assurée à partir de 22 centres de secours qui comprennent, chacun, plusieurs bâtiments dénommés «casernes» (115 casernes au total en Isère).

Une intervention peut être assurée par des sapeurs-pompiers de plusieurs casernes, ce qui limite les refus de départ et augmente le turn-over des intervenants sur les opérations.

• Dispositif de garde casernée

Les casernes en garde correspondent aux principales zones urbaines (Grenoble, Vienne, Bourgoin-Jallieu et couronnes urbaines).

Les effectifs de garde y sont ajustés, en renforcement ou allègement, selon la variation nyctémérale du besoin de secours.

En Isère, le choix a été fait et inscrit dans le SDACR (2009) d'une adéquation de la ressource par rapport à la sollicitation, la philosophie étant que l'occurrence doit l'emporter sur l'aléa.

• Gestion de la disponibilité des sapeurs-pompiers volontaires

Le dispositif a été déployé en 2006 dans l'ensemble des centres d'incendie et de secours. Au départ, il a été introduit avec la possibilité d'utiliser l'appel général (fonctionnement habituel) jusqu'à ce que le nouveau dispositif prédomine.

Il existe plusieurs positionnements possibles des sapeurs-pompiers volontaires.

Par ordre décroissant de priorité d'engagement, se distinguent : (1) la garde casernée planifiée par le chef de centre et indemnisée, (2) l'astreinte planifiée par le chef de centre et indemnisée, (3) la permanence planifiée par le chef de centre, déclinée en deux niveaux de priorité de mobilisation et non indemnisée, (4) la disponibilité déclarée librement par les sapeurs-pompiers volontaires, déclinée en deux niveaux de priorité de mobilisation et non indemnisée.

La déclaration de disponibilité peut se faire sur internet, sur serveur vocal ou sur smartphone, librement, aussi bien pour s'engager que pour se désengager.

Dans tous les cas, pour un sapeur-pompier volontaire, le fait d'être positionné dans le système est synonyme d'obligation de répondre à un déclenchement.

Les différents positionnements se répartissent comme suit :

- Durant la journée, 9 % en garde, 24 % en astreinte, 8 % en permanence et 59 % en disponibilité déclarée librement ;

- Durant la nuit, 4 % en garde, 27 % en astreinte, 13 % en permanence et 56 % en disponibilité déclarée librement.

• Bilan à l'échelle départementale sur une année

Méthodologie

Les données suivantes ont été extraites par le SDIS de l'Isère et traitées par le Cabinet LAMOTTE PARTENAIRE :

- Le nombre total de sapeurs-pompiers professionnels et de sapeurs-pompiers volontaires présents en garde casernée dans le département, pour chaque journée et chaque nuit de 2015.

- Le nombre total de sapeurs-pompiers volontaires en astreinte ou s'étant déclarés disponibles dans le département, pour chaque journée et chaque nuit de 2015.

- Le nombre total d'interventions réalisées dans le département, pour chaque journée et chaque nuit de 2015.

Sur le graphique de la page suivante, pour la journée du 1^{er} mai 2015, par exemple, on lit sur l'échelle verticale de gauche que 171 sapeurs-pompiers sont en garde casernée (en bleu foncé) et 1 006 sapeurs-pompiers volontaires sont en astreinte ou déclarés disponibles (en bleu clair). Le potentiel opérationnel est donc au total de 1 177 sapeurs-pompiers mobilisables. On lit aussi, sur l'échelle verticale de droite, que 97 interventions (en rouge) ont été assurées par le SDIS dans le département ce jour-là.

Pour les départements de l'Aude et des Hautes-Alpes, sur les graphiques suivants, les mêmes données ont été extraites et traitées.

La garde casernée varie comme suit : en moyenne 178 sapeurs-pompiers professionnels ou volontaires durant les journées ouvrées, 151 durant les journées non ouvrées et 104 durant la nuit.

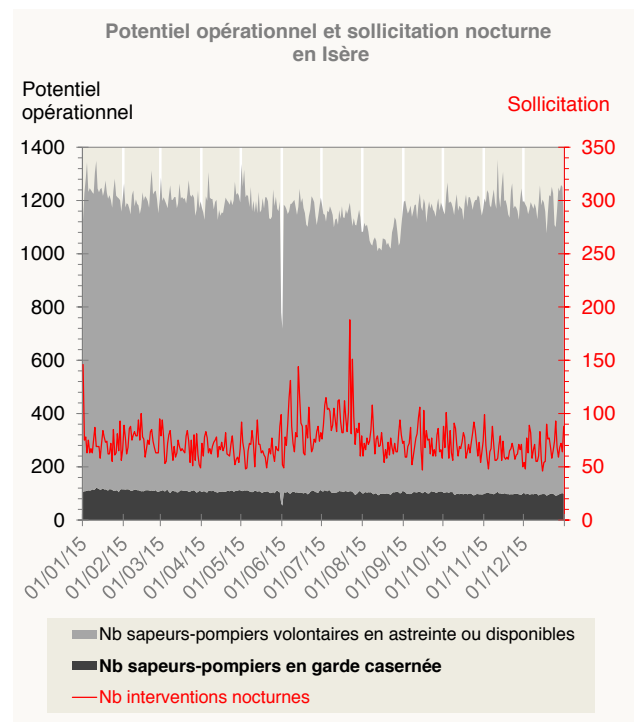
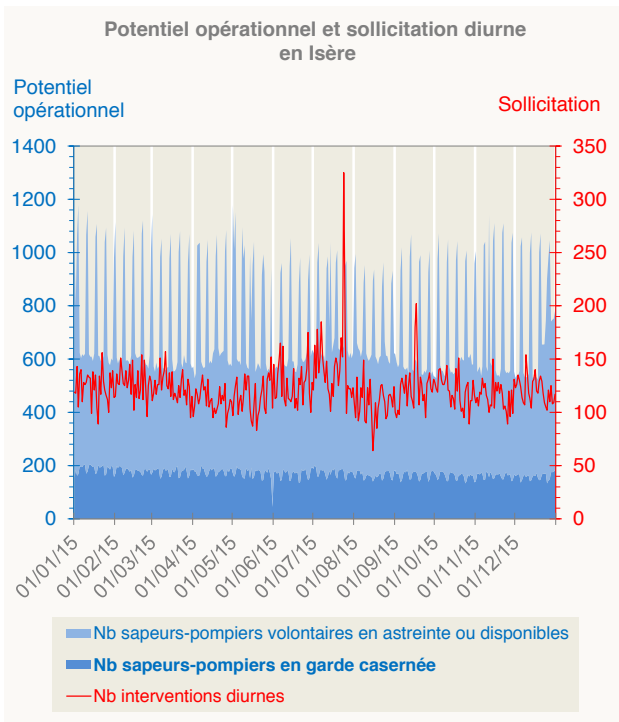
En complément, le niveau des sapeurs-pompiers volontaires en astreinte ou s'étant déclarés disponibles varie inversement : en moyenne 413 en journée ouvrée, 856 en journée non ouvrée et 1 073 en nuit.

Durant la journée, ce niveau ne descend pas en dessous de 350 sapeurs-pompiers volontaires en astreinte ou déclarés disponibles. La nuit, ce niveau est supérieur à 1 100 sapeurs-pompiers volontaires en astreinte ou déclarés disponibles pendant toute l'année, sauf au mois d'août où il baisse à 950 sapeurs-pompiers volontaires en astreinte ou déclarés disponibles (en relation avec la baisse de population résidente présente dans le département).

La sollicitation opérationnelle varie selon plusieurs tendances. Elle est plus élevée en journée que la nuit (avec la particularité d'être en moyenne plus forte le samedi que les autres jours de semaine).

La fréquentation touristique hivernale ne correspond pas à une hausse particulière de la sollicitation opérationnelle.

(Voir schémas ci-contre)

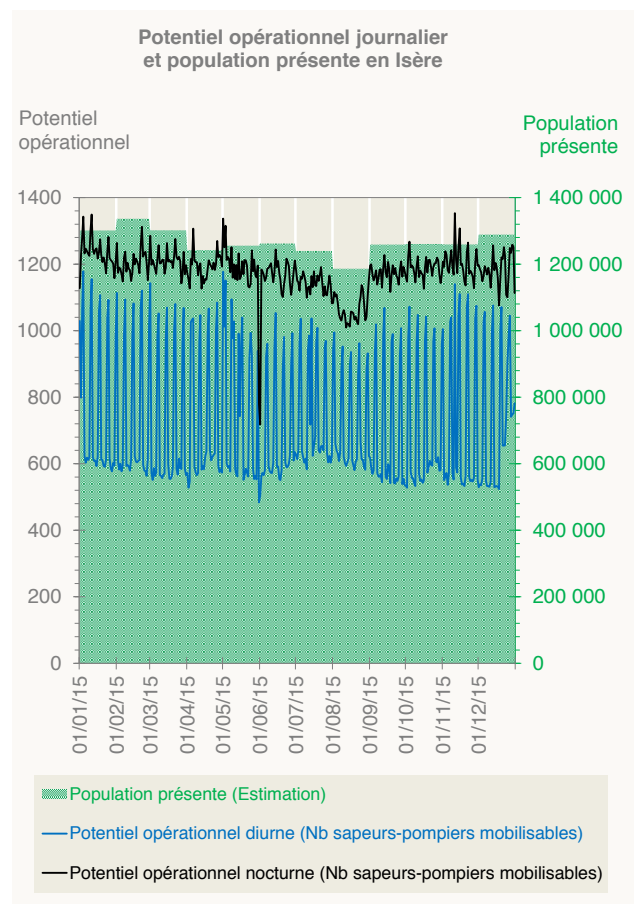


Méthodologie

En complément des données présentées précédemment, extraites par le SDIS de l'Isère et traitées par le Cabinet LAMOTTE PARTENAIRE, le nombre de nuitées touristiques a été estimé de manière à calculer le total de population présente dans le département.

Sur le graphique ci-contre, pour la journée du 1er mai 2015, par exemple, on lit sur l'échelle verticale de gauche que le potentiel opérationnel diurne (en bleu) qui correspond au total des sapeurs-pompiers en garde casernée et des sapeurs-pompiers volontaires en astreinte ou déclarés disponibles est de 1 177 sapeurs-pompiers mobilisables. On lit aussi, encore sur l'échelle verticale de gauche, que le potentiel opérationnel nocturne (en noir) est de 1 337 sapeurs-pompiers mobilisables. On lit enfin, sur l'échelle verticale de droite, que la population présente dans le département est estimée à 1 255 321 personnes (en vert).

Pour les départements de l'Aude et des Hautes-Alpes, sur les graphiques suivants, la population présente au quotidien a été calculée à partir des données journalières de nuitées communiquées par les services départementaux en charge du suivi de la fréquentation touristique.



Isère (2015)	Journée ouvrée	Journée non ouvrée	Nuit
Sollicitation opérationnelle	121	131 (samedi) 113 (dimanche et férié)	80 (jour non ouvré) 70 (jour ouvré)
Garde casernée	178	151	104
Astreinte et disponibilité déclarée	413	856	1 073
Potentiel opérationnel journalier	591	1 007	1 177

Aude

L'adaptation de la réponse opérationnelle

• Organisation territoriale de la réponse opérationnelle

Le SDACR adopté en 1998 dans le cadre de la départementalisation, puis révisé en 2011 a fixé l'organisation de la couverture opérationnelle qui s'appuie jusqu'à présent sur 48 centres d'incendie et de secours : 2 centres de secours principaux, 10 centres de secours et 36 centres de première intervention. Parmi eux, quatre centres mutualisent leurs moyens, deux à deux.

S'ajoutent aux 48 centres permanents, trois centres saisonniers, activés pendant la période estivale (deux sur le littoral et un dans la cité de Carcassonne).

En outre, le SDIS assure, à titre de convention avec les communes et les EPCI, la surveillance des lieux de baignades (eaux intérieures et littoral) ce qui permet d'avoir une continuité entre la première action de surveillance et l'évacuation de secours, tout cela coordonné avec l'aide médicale d'urgence (plateforme commune SDIS - SAMU).

• Dispositif de garde casernée

Les deux centres de secours principaux disposent d'une garde casernée 24h / 24 assurée par des sapeurs-pompiers professionnels et des sapeurs-pompiers volontaires. En plus, trois centres de secours mettent en œuvre une garde diurne assurée par des sapeurs-pompiers professionnels et des sapeurs-pompiers volontaires.

En outre, s'ajoutent environ 80 sapeurs-pompiers en garde par jour dite de «mobilisation», c'est-à-dire fixe sur un camion-citerne feux de forêts avec de 13 h à 20 h voire 22 h de présence sur le terrain dans les massifs forestiers.

• Gestion de la disponibilité des sapeurs-pompiers volontaires

Le dispositif de gestion de la disponibilité des sapeurs-pompiers volontaires a été mis en œuvre dans l'Aude à partir de l'année 2000. Depuis, il a évolué en fonction des mises à jour apportées au système de gestion, et, c'est depuis 2008, qu'il est pleinement opérationnel à fois en termes de gestion des effectifs et des compétences mobilisables et en termes de possibilité de déclaration par les sapeurs-pompiers volontaires.

En simplifiant, le principe est le suivant. Le chef d'un centre d'incendie et de secours inscrit dans le système de gestion les sapeurs-pompiers volontaires qui sont d'astreinte. En complément, les sapeurs-pompiers volontaires peuvent se déclarer disponibles (via un serveur vocal interactif SVI).

Dans la limite du potentiel opérationnel journalier attendu pour ledit centre, les sapeurs-pompiers volontaires qui se déclarent

disponibles sont indemnisés au barème de l'astreinte. Au-delà, ils ne sont pas indemnisés sachant qu'il appartient au chef de centre de réguler et d'arbitrer les indemnisations.

L'inscription au SVI permet, en cas de besoin, de mobiliser des moyens en renfort et donc d'augmenter la participation du centre à la demande opérationnelle.

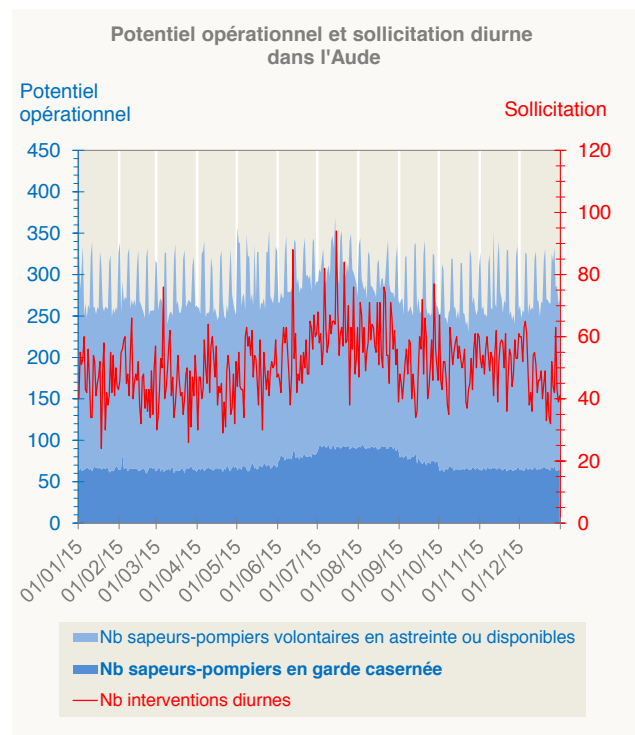
Dans les centres d'incendie et de secours où une garde casernée est activée, l'astreinte est appelée à partir d'un seuil déterminé d'engagement des sapeurs-pompiers en garde.

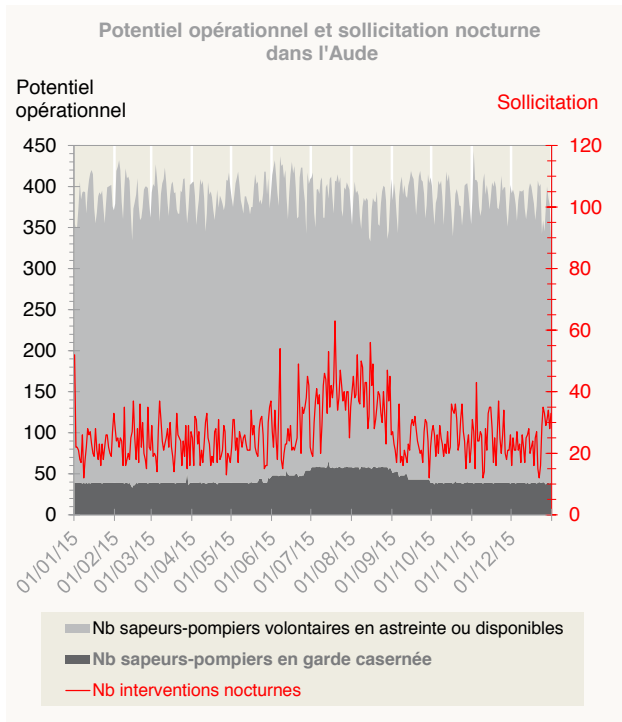
• Bilan à l'échelle départementale sur une année

Hors période estivale, la garde casernée est en moyenne de 66 sapeurs-pompiers (professionnels ou volontaires) pour la journée et de 39 sapeurs-pompiers pour la nuit.

Durant la période estivale (juin à septembre), elle est relevée à 85 sapeurs-pompiers pour la journée et à 53 sapeurs-pompiers pour la nuit.

Le potentiel opérationnel de garde est complété par l'astreinte et la disponibilité déclarée des sapeurs-pompiers volontaires dont la variation journalière (indépendante du mois de l'année) est la suivante.





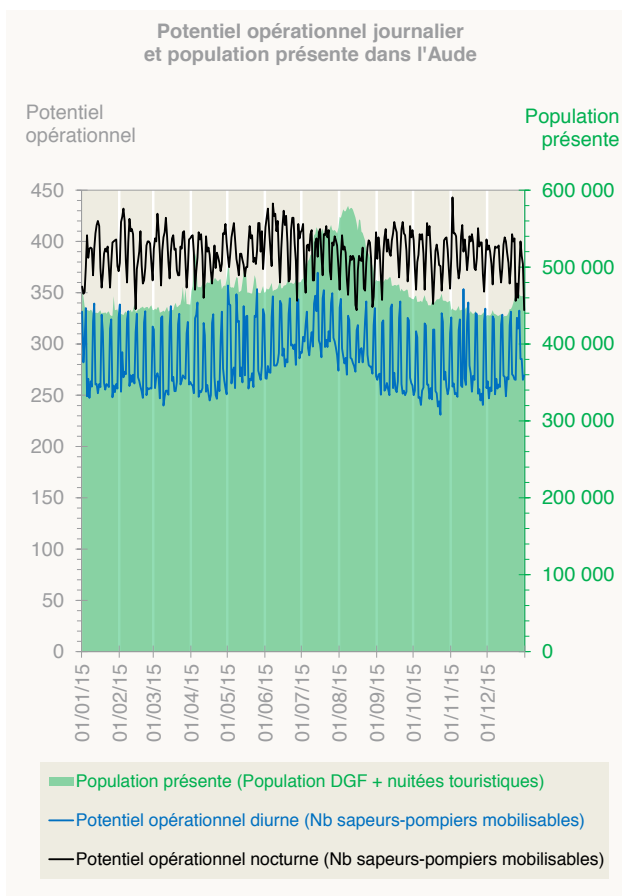
En moyenne, 195 volontaires sont en astreinte ou déclarés disponibles pour la journée ouvrée, 252 volontaires pour la journée non ouvrée et 353 volontaires pour la nuit.

Le minimum observé en journée ouvrée est de 166 volontaires.

La variation de la population présente dans le département se répercute directement sur la sollicitation opérationnelle.

Pour simplifier, si on considère la principale différence, soit entre période non estivale (moyenne de 455 300 présents) et estivale (moyenne de 508 500 présents), la sollicitation passe de 48 à 57 interventions par journée et de 24 à 32 interventions par nuit.

Au-delà de l'augmentation de population présente, les risques sont accrus en été notamment en termes de feux de forêt.



Aude (2015)	Journée ouvrée	Journée non ouvrée	Nuit
Période non estivale			
Sollicitation opérationnelle	48	47	24
Garde casernée	66	65	39
Astreinte et disponibilité déclarée	194	259	349
Potentiel opérationnel journalier	260	324	388
Période estivale (juin à septembre)			
Sollicitation opérationnelle	57	56	32
Garde casernée	85	85	53
Astreinte et disponibilité déclarée	197	249	339
Potentiel opérationnel journalier (*)	282	334	392

(*) Hors dispositif de surveillance, de prévention et de lutte contre les feux de forêt

Hautes-Alpes

L'adaptation de la réponse opérationnelle

- **Organisation territoriale de la réponse opérationnelle**

Après une restructuration opérée à la fin des années 1990 dans le cadre de la départementalisation, le SDIS s'appuie maintenant sur 37 casernements organisés en 34 centres d'incendie et de secours (dont un centre saisonnier activé en garde de mi-décembre à fin avril et en été, et plus ou moins activé en intersaison selon les besoins de la sollicitation opérationnelle).

Et, comme dans l'Aude, le SDIS assure, à titre de convention avec les communes et les EPCI, la surveillance de lieux de baignades (lac de Serre-Ponçon, notamment).

- **Dispositif de garde casernée**

Une garde casernée est mise en œuvre 24h / 24 au centre d'incendie et de secours de Gap et en journée au centre de Briançon. Le niveau de garde varie au cours de l'année en fonction de la sollicitation.

Un renfort en garde est activé saisonnièrement et ponctuellement dans certains centres d'incendie et de secours.

- **Gestion de la disponibilité des sapeurs-pompiers volontaires**

Le dispositif a été expérimenté sur deux centres d'incendie et de secours à partir de 2004. Puis, de 2007 à 2011, il a été généralisé centre par centre.

Le principe est le suivant : «Je suis sapeur-pompier volontaire dans les Hautes-Alpes et, dès que je suis disponible pour une intervention, je le déclare au système d'alerte».

Cette disponibilité déclarée spontanément et librement ne fait l'objet d'aucun minimum ou maximum de temps. Elle n'est pas indemnisée en partant du principe que les sapeurs-pompiers volontaires se déclarent disponibles quand ils le sont et qu'ils peuvent se retirer à tout moment s'ils ne le sont plus.

Les sapeurs-pompiers volontaires peuvent se déclarer sur une échelle de 7 niveaux de disponibilité (D2 à D8) permettant de jouer sur les priorités de mobilisation. En ordre décroissant de priorité, il s'agit des sapeurs-pompiers volontaires en astreinte programmée, des plus disponibles (personnel en congé), des personnels sous convention SDIS-employeur, des personnels mobilisables en dernier recours. Chaque centre définit les critères de déclaration sur les différents niveaux.

Dans la mesure où la déclaration de disponibilité est spontanée et libre, le SDIS des Hautes-Alpes a pris le parti d'offrir le plus large panel possible d'accès au système de gestion de l'alerte : Depuis un ordinateur du centre, depuis tout ordinateur connecté à internet, par serveur vocal téléphonique, par bip interactif (deux-tiers des personnels en sont équipés), par application smartphone (deux-tiers des personnels en sont aussi équipés).

Le système de gestion de l'alerte mobilise les personnels disponibles selon les priorités suivantes : (1) Aptitude opérationnelle à la fonction pour le départ de l'engin, (2) Niveau de disponibilité, (3) Priorité définie selon le grade pour chaque fonction, (4) Date de dernière intervention.

Aux côtés des sapeurs-pompiers volontaires déclarés spontanément disponibles, ceux qui sont d'astreinte sont saisis dans le système avec le niveau de disponibilité le plus élevé après les sapeurs-pompiers qui sont de garde en caserne.

• Bilan à l'échelle départementale sur une année

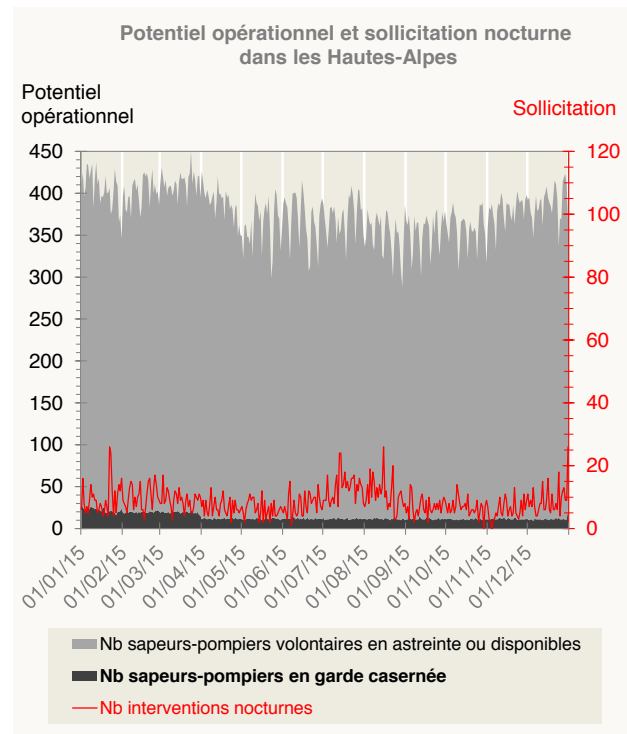
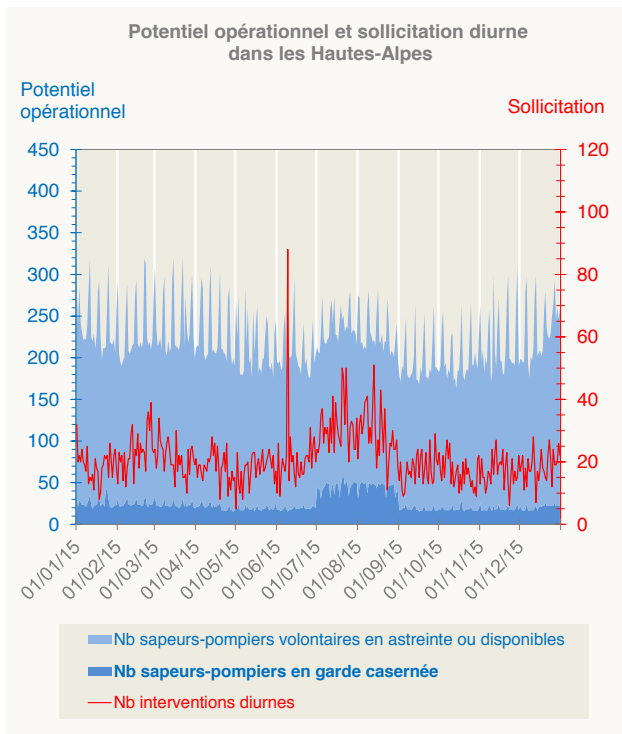
Le niveau de garde est ajusté très finement en fonction de la fréquentation touristique, de la sollicitation opérationnelle et de la disponibilité déclarée des sapeurs-pompiers volontaires.

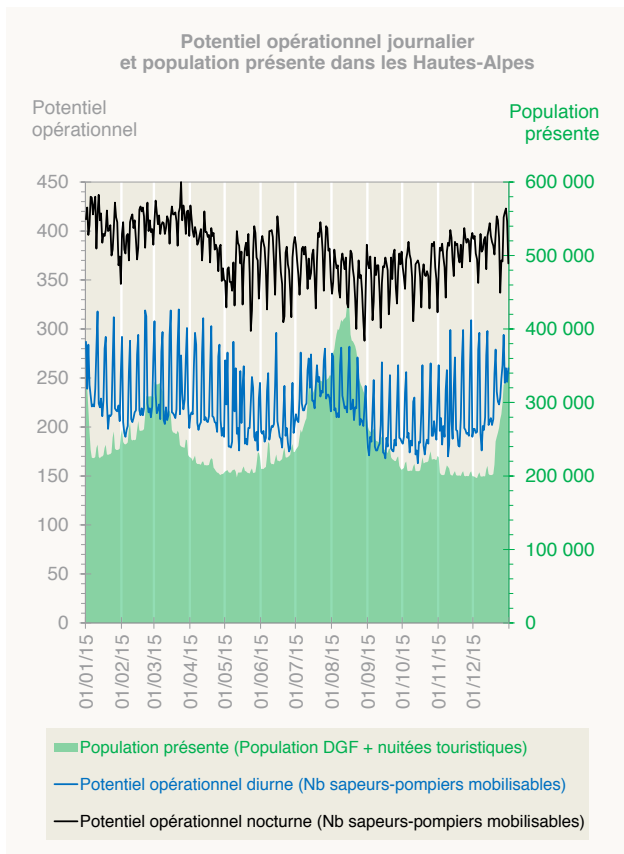
En journée ouvrée, le total de l'astreinte et la disponibilité déclarée des sapeurs-pompiers volontaires est en moyenne égal à 172 durant l'intersaison touristique et durant la saison estivale.

Étonnamment, ce niveau est encore plus élevé durant la saison touristique hivernale alors que l'on aurait pu s'attendre à ce que les volontaires soient mobilisés, directement ou indirectement, par

leur activité professionnelle liée aux sports d'hiver et à la fréquentation des stations.

Durant les journées de week-end et de jours fériés, l'astreinte et la disponibilité déclarée sont plus élevées (moyenne égale à 237) et durant les nuits elles sont encore plus fortes (moyenne égale à 379).





Témoignage

Commandant Éric NOELL
Chef du pôle missions (Hautes-Alpes)

«De 2010 à 2013, le potentiel opérationnel journalier départemental a progressé de plus de 20% et, depuis, il tend à se stabiliser. Avec notre soixantaine de sapeurs-pompiers professionnels et nos 1200 sapeurs-pompiers volontaires, grâce au choix de la gestion individuelle libre de chaque volontaire, nous avons pu observer en 2015 un potentiel opérationnel journalier moyen de 229 sapeurs-pompiers en journée et de 391 la nuit. Jamais le potentiel opérationnel journalier n'est descendu en dessous de 160 sapeurs-pompiers en journée en 2015.

Au total, les sapeurs-pompiers volontaires des Hautes-Alpes ont donné 2 500 000 heures d'astreinte ou de disponibilité en 2015, dont seulement 300 000 indemnisées.»

Témoignage

Lieutenant Christophe LEPAGE
Chef de centre d'incendie et de secours (Hautes-Alpes)

44 ans, sapeur-pompier volontaire depuis 28 ans, chef du centre de Rosans, entre Drôme et Hautes-Alpes, situé à plus de 30 minutes de tout autre centre d'incendie et de secours et réalisant une centaine d'interventions par an.

«Jusqu'en 2007, l'alerte des volontaires se faisait exclusivement par sirène. Le centre, compte tenu de ses effectifs à l'époque (14 sapeurs-pompiers volontaires) ne pouvait pas mettre en œuvre des astreintes programmées. Alors, les départs étaient aléatoires, sans que l'on puisse vraiment faire grand-chose et sans garantir le service que l'on doit à la population du territoire. Les incidents de départs ont frôlé les 25%. C'est pourquoi, j'ai décidé avec mon équipe d'être parmi les premiers à m'engager dans le projet de gestion individuelle proposé par le SDIS.

Dès lors, en temps réel, le CTA / CODIS et moi-même avons connaissance des ressources dont le centre dispose. Avec les paramétrages de compétences, je sais immédiatement et de façon pérenne que j'ai le bon sapeur-pompier volontaire au bon poste. Les personnels bipés quant à eux savent qu'ils partiront forcément en intervention, sans être dérangés pour rien.

Le système est en perpétuelle évolution. Au début, les

volontaires déclaraient leur disponibilité à un serveur vocal, ou sur l'ordinateur du centre. Ensuite, il y a eu la mobilité avec la possibilité de se connecter depuis tout autre ordinateur, puis les bips communicants. Maintenant, depuis déjà deux ans, les volontaires gèrent leur disponibilité en temps réel depuis leur smartphone !

Tout ce système a apporté de la souplesse et participe vraiment à la bonne gestion du centre. En effet, en cas de trop d'indisponibilités, une alarme prévient tout le monde et si il y a un départ, le CTA / CODIS peut immédiatement engager un centre plus éloigné, sans perte de temps.

En plus, cela a attiré du monde. Plusieurs recrutements ont pu se faire car les volontaires ont trouvé que c'était moins contraignant qu'un planning de gardes postées ou d'astreinte... En quelques années, le centre est remonté à 24 sapeurs-pompiers volontaires. Il est indéniable que, sans ce dispositif, moins de monde nous aurait rejoint.

Aujourd'hui, on ne pourrait plus du tout revenir en arrière. C'est vraiment le système qu'il faut pour gérer la disponibilité des volontaires. Imaginer des gardes postées à longueur d'année serait complètement déraisonnable économiquement et humainement au regard de la faible mais réelle sollicitation.»

Hautes-Alpes (2015)	Journée ouvrée	Journée non ouvrée	Nuit
Intersaison (mi-avril à juin et septembre à mi-décembre)			
Sollicitation opérationnelle	19	16	7
Garde casernée	17	22	12
Astreinte et disponibilité déclarée	172	230	356
Potentiel opérationnel journalier	189	252	368
Saison touristique hivernale (mi- décembre à mi-avril)			
Sollicitation opérationnelle	22	19	9
Garde casernée	22	29	18
Astreinte et disponibilité déclarée	195	258	385
Potentiel opérationnel journalier	217	287	403
Saison touristique estivale (juillet et août)			
Sollicitation opérationnelle	32	28	12
Garde casernée	48	39	12
Astreinte et disponibilité déclarée	173	221	350
Potentiel opérationnel journalier	221	260	362

Les principaux enseignements

• Sur le plan opérationnel

Il apparaît deux intérêts majeurs aux systèmes de gestion de la disponibilité des sapeurs-pompiers volontaires mis en œuvre par les SDIS de l'Isère, de l'Aude et des Hautes-Alpes, notamment.

D'une part, la possibilité donnée aux sapeurs-pompiers de déclarer leur disponibilité instantanée et la gestion précise en temps réel du potentiel immédiatement opérationnel (effectif, compétence, localisation des sapeurs-pompiers mobilisables) apporte au traitement de l'alerte et à la chaîne de commandement de la lisibilité, de la fiabilité et de la rapidité pour engager le bon équipage au bon endroit.

Le progrès est considérable par rapport à ce qui est encore la pratique courante où, en dehors des dispositifs de garde casernée, le centre de traitement de l'alerte engage un centre d'incendie et de secours en espérant qu'il puisse assurer le départ et se préparer, à défaut, à engager le centre le plus proche. Le progrès est surtout significatif en journée, au moment où la disponibilité des sapeurs-pompiers volontaires restreint leur capacité à figurer sur un planning prévisionnel d'astreinte.

D'autre part, il s'avère que ces systèmes de gestion permettent de disposer d'un potentiel opérationnel très important. En plus de la capacité assurée par la garde casernée pour des départs immédiats dans le délai de 2 à 3 minutes, le SDIS de l'Isère dispose réellement en moyenne d'une capacité supplémentaire de 413, 856 et 1 073 sapeurs-pompiers volontaires en journée ouvrée, en journée non ouvrée et la nuit, respectivement. Celui de l'Aude, dispose réellement en moyenne de 195, 256 et 346 sapeurs-pompiers volontaires mobilisables sur les mêmes périodes, respectivement. Celui des

Hautes-Alpes dispose réellement en moyenne de 180, 237 et 365 sapeurs-pompiers volontaires mobilisables aussi sur les mêmes périodes, respectivement. Ces chiffres sont d'autant plus impressionnants qu'ils sont confortés par plusieurs années de reproduction. Les systèmes mis en œuvre sont robustes et se renforcent d'année en année.

Les officiers sapeurs-pompiers en charge de la supervision de la gestion opérationnelle indiquent dans chacun des départements concernés que subsistent des tensions locales ou temporaires pour assurer des départs en intervention, dans certains bassins opérationnels ou à certaines périodes de l'année (par exemple durant les vendanges) mais cela n'a plus rien à voir avec ce qui était déploré avant la mise en œuvre du système de gestion de la disponibilité des volontaires.

En plus de mieux garantir la couverture quotidienne des risques courants, l'intérêt est aussi, évidemment, de disposer avec certitude d'une forte capacité opérationnelle pour assurer la couverture des risques majeurs pour les besoins départementaux ou extra-départementaux. L'exemple du crash de l'Airbus A320 Germanwings dans les Alpes de Haute-Provence, le 24 mars 2015 montre bien la réponse qui peut être apportée par un SDIS comme celui des Hautes-Alpes : Suite à une demande de renfort émanant du CODIS des Alpes-de-Haute-Provence, pour un avion porté disparu, le CODIS des Hautes-Alpes a engagé rapidement une quarantaine d'engins armés de 134 sapeurs-pompiers (3 groupes de secours à personnes, 2 groupes de secours à personnes en milieu difficile, 2 groupes de poste médical avancé, 3 équipes médicales, 1 groupe de montagne et de secours périlleux, 1 camion de soutien sanitaire opérationnel, 1 groupe de commandement). Cet engagement a pu s'opérer tout en maintenant la capacité opérationnelle des Hautes-Alpes pour assurer ses propres besoins de secours.

• Sur le plan social et managérial

Les trois situations de l'Isère, de l'Aude et des Hautes-Alpes illustrent aussi la mutation sociale et managériale qui s'opère à l'égard du positionnement des sapeurs-pompiers volontaires dans le dispositif de sécurité civile.

D'abord, il s'agit d'un repositionnement des sapeurs-pompiers volontaires dans leur engagement citoyen. Chacun des dispositifs de gestion mis en œuvre voit augmenter d'année en année la part de disponibilité inscrite librement et instantanément par les volontaires. Autant il est difficile pour eux de s'inscrire fermement à l'avance sur une planification d'astreinte, autant, s'ils sont assurés qu'ils seront mobilisés le cas échéant selon les besoins, ils s'inscrivent disponibles dès qu'ils le peuvent. L'absence de carcan et d'obligation répond certainement aux nouveaux modes de vie des hommes et des femmes engagés volontairement. De nombreux exemples remontant des trois SDIS montrent que, dans la vie quotidienne, ils apprécient de pouvoir se déclarer indisponibles pendant 4 heures et de changer leur déclaration pour la quatrième heure parce que leur contrainte a cessé. A la souplesse et à la liberté qui leurs sont apportées, ils répondent alors par une forte disponibilité. Il est d'ailleurs très significatif de constater que la disponibilité apportée par les volontaires se maintient à un niveau élevé durant les périodes de congés.

La robustesse de ce nouveau concept telle qu'elle est montrée par les chiffres de disponibilité est à mettre en parallèle avec le fait que cette forte disponibilité est bénévole puisque non indemnisée.

Eu égard aux interrogations qui se posent sur le rapprochement du statut des sapeurs-pompiers professionnels et des sapeurs-pompiers volontaires du fait que ces derniers sont, dans certains départements, fortement sollicités en position de garde casernée et programmée, les trois exemples de l'Isère, de l'Aude et des Hautes-Alpes, notamment, apportent indéniablement des éléments de réponse.

Ensuite, il convient de souligner que ce repositionnement s'accompagne dans chacun de ces SDIS, notamment, d'une véritable promotion / formation des sapeurs-pompiers volontaires pour faciliter leur accès à l'encadrement opérationnel. La motivation qui accompagne la déclaration de disponibilité («Je me déclare disponible parce que je serais mobilisé si besoin pour une intervention») s'accompagne potentiellement dans le temps par un accroissement des responsabilités («Le système dans mon SDIS favorise l'accès dans la chaîne de commandement aux postes de chef de groupe, chef de colonne, voire chef de site - postes souvent réservés ailleurs à des sapeurs-pompiers professionnels»).

Pour autant, le positionnement des sapeurs-pompiers professionnels n'est pas en reste puisqu'ils assurent clairement l'ossature du dispositif opérationnel et fonctionnel.

• Sur le plan matériel

La mutation constatée est aussi le fruit d'une évolution technique. Historiquement, les systèmes de gestion de l'alerte étaient basés sur l'engagement d'engins à partir d'équipes constituées et programmées pour les armer, en garde ou en astreinte, dans les centres d'incendie et de secours. Les nouveaux systèmes de gestion

vont chercher et engagent individuellement les sapeurs-pompiers disponibles et compétents pour faire partir les engins. La gestion de l'alerte suppose alors de disposer de bases de données des compétences, aptitudes, disponibilités et localisation qui soient très solides et actualisées en temps réel. Surtout, cela implique que le système soit facilement disponible et accessible pour les sapeurs-pompiers volontaires.

Les SDIS qui réussissent cette mutation ont massivement investi dans les nouveaux outils d'information, transmission et communication en accompagnant l'investissement par une philosophie de facilité et de souplesse offertes aux sapeurs-pompiers volontaires (déclaration de disponibilité / indisponibilité par internet, sur serveur vocal, sur smartphone).

• Sur le plan financier

L'astreinte et la disponibilité déclarée représentent en total annuel 8 311 000 heures dans l'Isère, 2 451 500 heures dans l'Aude et 2 464 500 heures dans les Hautes-Alpes. Ces heures sont pour l'essentiel bénévoles (disponibilité déclarée). Dans l'Isère, par exemple, les trois-quarts, soit 6 067 000 heures de disponibilité opérationnelle sont ainsi offertes bénévolement par les sapeurs-pompiers volontaires !

Il s'en suit pour les SDIS concernés un moindre coût de leur potentiel opérationnel et un moindre coût global par rapport à leurs homologues qui ne disposent pas d'un tel dispositif. Cela est clairement illustré par l'exemple de l'Isère dont le coût global représente 74 €uros par habitant quand ses homologues de 1^o catégorie ont en moyenne un coût de 87 €uros par habitant. De même, le coût global du SDIS des Hautes-Alpes est de 66 euros par habitant alors qu'il est en moyenne de 79 euros par habitant pour ses homologues de 5^o catégorie. Le cas de l'Aude est particulier dans la mesure où son coût qui est au niveau de ses homologues de 3^o catégorie doit être mis en relation avec sa charge opérationnelle particulièrement forte. En outre, la part de l'astreinte qui est y indemnisée au taux de 9 % de la vacation horaire représente un coût annuel (2 millions d'euros par an) relativement élevé pour le SDIS.

Au-delà du coût, le raisonnement doit surtout prendre en compte la dimension économique de la sécurité civile : les trois SDIS pris pour exemple apportent un bénéfice de sécurité inégalé par rapport à leurs homologues qui ne disposent pas d'une telle gestion de la disponibilité. Par exemple, il apparaît que le niveau de sécurité civile fait de plus en plus partie intégrante de la qualité de l'offre touristique, comme paramètre indispensable : il ne s'agit plus seulement de mesurer un coût mais bien un bénéfice de vies et de biens sauvés, de PIB préservé...

Au niveau national, on ne dispose actuellement d'aucune visibilité des niveaux de disponibilité au sein des SDIS, il serait pertinent que la Direction générale de la sécurité civile (DGSCGC) élargisse son recensement des niveaux de garde et d'astreinte par celui des disponibilités diurnes et nocturnes. L'apport bénévole apporté par les sapeurs-pompiers volontaire vaut bien d'être recensé et reconnu !

Les auteurs

Mathieu Lamotte

**Consultant,
Directeur de missions de conseil**

Docteur de l'Université, Mathieu Lamotte a été chercheur dans la fonction publique d'État pendant 20 ans. Fondateur de la société LAMOTTE PARTENAIRE basée à Lyon, il intervient particulièrement comme directeur de mission de conseil auprès des acteurs de la sécurité civile et de leurs partenaires institutionnels.

En 9 ans, il est ainsi intervenu dans près de la moitié des services d'incendie et de secours en France. Il a coordonné plusieurs études nationales (Assemblée des Départements de France, Centre National de la Fonction Publique Territoriale, École Nationale Supérieure des Officiers de Sapeurs-Pompiers, Fédération Nationale des Sapeurs-Pompiers de France). Il participe régulièrement aux débats nationaux dans le cadre de congrès ou de publications.

Colonel Henri Benedittini

Directeur du SDIS de l'Aude

Ancien élève de l'École Nationale Supérieure des Mines d'Alès, Henri Benedittini est Officier sapeur-pompier professionnel depuis 1981 et il est directeur du SDIS de l'Aude depuis 1994.

Colonel Hervé Enard

Directeur du SDIS de l'Isère

Titulaire d'un DESS de droit public et diplômé de l'Institut des Hautes Études de la Défense Nationale, Hervé Enard est Officier sapeur-pompier professionnel depuis 1982. Il a été successivement directeur du SDIS de l'Aisne, de l'Aveyron et de l'Isère.

Lt-Colonel Patrick Moreau

**Directeur du SDIS
des Hautes-Alpes**

Titulaire d'un DEA en chimie analytique, Patrick Moreau est Officier sapeur-pompier professionnel depuis 1987. Il a été successivement directeur adjoint des SDIS de Saône-et-Loire et des Hautes-Alpes puis chargé de mission en Isère. Depuis 2007, il est directeur du SDIS des Hautes-Alpes.

Remerciements

Les auteurs remercient très chaleureusement pour leur aide, notamment pour l'extraction des données, le Commandant Olivier CROMBOIS (SDIS de l'Isère), le Commandant Philippe FABRE (SDIS de l'Aude) et le Commandant Éric NOELL (SDIS des Hautes-Alpes).



IFRASEC
Institut français de sécurité civile

32 rue Bréguet
75011 Paris